

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 04 mars 2025**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

**Présents par procuration** : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT  
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. Nicolas LINSTER  
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

### 4 – Aménagement zone à urbaniser : Devis études de sol

Monsieur le Maire rappelle qu'en point N° 9 du 29 octobre 2024, il a été décidé à l'unanimité des membres présents de valider le plan du projet d'aménagement de la zone à urbaniser située section 21 parcelle 153 et de déposer le permis d'aménager. Il rappelle également qu'en point N° 8 du 28 janvier 2025 le conseil avait pris la décision de demander un deuxième devis pour les missions d'ingénierie géotechniques.

Afin de donner suite à ce dossier, Monsieur le Maire présente les devis suivants :

Devis N° SQ.LOGT.25.01.046 FONDASOL pour les missions d'ingénierie géotechniques d'un montant de 6 750.00 € HT soit 8 100.00 € TTC

Devis N° 1-25-02-14 DTF Géotechnique d'un montant de 4 750.00 € HT soit 5 700.00 € TTC (valable uniquement en cas de validation du deuxième devis G1 N° 1-25-02-15 d'un montant de 6 400.00 € HT soit 7 680.00 € TTC)

Devis M25-02-272 B Compétence Géotechnique d'un montant de 4 000.00 € HT soit 4 800.00 € TTC

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les Devis N° 1-25-02-14 et 1-25-02-15 de DTF Géotechnique 126 Rue Léonard de Vinci 54340 POMPEY, et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 04 mars 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20250304-0404032025-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2025  
Date de réception préfecture : 06/03/2025